



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2022/27

Objet : Marchés publics : Voirie -Attribution du marché à bons de commande pour des travaux de fauchage et débroussaillage pour la période 2022 à 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la passation du marché à bons de commande pour la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout pour des travaux de fauchage et débroussaillage, découpé en 7 lots,

Lot	Intitulé	Km
1	Communes de BROUSSE (22,970 km) et SAINT JULIEN DU PUY (36,080 km)	59,050
2	Communes de CABANES (14,523 km), MISSECLE (11,860), MOULAYRES (15,025) et FIAC (44,642 km)	86,05
3	Communes de CARBES (14,862 km), LABOULBENE (5,469 km), MONTDRAGON (19,757 km) et MONTPINIER (16,752 km)	56,840
4	Communes de JONQUIERES (29,030 km), PUYCALVEL (18,345 km), VIELMUR SUR AGOUT (14,602 km) et GUITALENS-L'ALBAREDE (18,264 km)	80,241
5	Communes de MAGRIN (14,167 km), PRADES (10,078 km), PRATVIEL (8,553 km), SAINT PAUL CAP DE JOUX (29,619 km) et VITERBE (13,015 km)	75,432
6	Communes de LAUTREC (94,825 km), PEYREGOUX (10,523 km), SAINT GENEST DE CONTEST (25,107 km) et VENES (44,788 km)	175,243
7	Communes de FREJEVILLE (24,943 km), et CUQ (26,093 km)	51,036

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 7 janvier 2022 et les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 22 février 2022, a analysé les dix-huit propositions transmises en tenant compte du prix des prestations et de leur valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir les entreprises ci-dessous :

- Le groupement ETA FOISSAC / SUDRE, la Badié Neuve, société EURL BOIS DE GAIX, 76 chemin du Pioch de Gaix, 81090 LAGARRIGUE, pour le lot n°1,
- VALENTIN Didier, En Sicard, 81390 SAINT GAUZENS, pour le lot n°2,
- EURL BOIS DE GAIX, 76 chemin du Pioch de Gaix, 81090 LAGARRIGUE, pour le lot n° 3,
- DOVIGO Christophe, 1635 route de La Lande Basse, 81290 LABRUGUIERE, pour le lot n° 4,
- BOUCHAREB Adel, 1031 route de Sainte Catherine, 81220 TEYSSODE, pour le lot n° 5,
- DAUZATS Eric, Ricard, 81440 LAUTREC, pour le lot n° 6,
- ETA FOISSAC / SUDRE, la Badié Neuve, 81440 JONQUIERES, pour le lot n° 7,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les entreprises ci-dessus aux conditions tarifaires suivantes :

« Prix en Euros »

LOT 1 Prix HT au kilomètre		LOT 1 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
75.00	175.00	14 762.50	17 715.00

LOT 2 Prix HT au kilomètre		LOT 2 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
77.00	205.00	24 266.10	29 119.32

LOT 3 Prix HT au kilomètre		LOT 3 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
70.00	175.00	13 925.80	16 710.96

LOT 4 Prix HT au kilomètre		LOT 4 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
80.92	192.29	21 922.64	26 307.17

LOT 5 Prix HT au kilomètre		LOT 5 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
81.50	191.80	20 615.57	24 738.68

LOT 6 Prix HT au kilomètre		LOT 6 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
80.52	191.61	47 688.88	57 226.65

LOT 7 Prix HT au kilomètre		LOT 7 Montant estimatif du marché / an	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
75.00	175.00	12 759.00	15 310.80

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- décide d'attribuer, aux conditions tarifaires ci-dessus, le marché fauchage et débroussaillage pour la période 2022 à 2025 aux entreprises suivantes :

Le groupement FOISSAC SUDRE / EURL BOIS DE GAIX pour le lot n°1

VALENTIN Didier pour le lot n°2

EURL BOIS DE GAIX pour le lot n°3

DOVIGO Christophe pour le lot n°4

BOUCHAREB Adel pour le lot n°5

DAUZATS Eric pour le lot n°6

FOISSAC SUDRE pour le lot n°7

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Annexe Voirie 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 22/03/2022.



Le Président,

Thierry BARDOU



Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022



ID : 081-200034056-20220315-D2022_27-DE